L'ABEILLE.

PAR BELLIFF, MAGNE & CO.

CONDITIONS.

Prix, [illegible] par an, payé par la poste, payables d'avance: [illegible] dix piastres pour la feuille entière, [illegible] cinq piastres pour les [illegible], payables d'avance. [illegible] Bureau, rue Royale, [illegible] Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] ne sera [illegible] avant que les [illegible] aient été acquittés. Les [illegible] qui voudront [illegible] doivent en donner avis par écrit, sans se [illegible] le retour de leur numéro [illegible]. Les [illegible] la première insertion, et [illegible] pour chaque [illegible] ligne. [illegible] comme une nouvelle [illegible]. Les [illegible] de DIX lignes [illegible].

ANNONCES par [illegible] aux annonces—Les artisans [illegible] 1842, [illegible] 50c. les [illegible] publiques [illegible] aux [illegible] ordinaires, [illegible] à vapeur [illegible] de commerce faisant le commerce, [illegible] l'avance.

[illegible] des souscripteurs aux avis seront admis à un [illegible] de trente jours par semaine.

ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] attention du public à des ventes d'immeubles [illegible] ventes mobilières, [illegible] passagers, les [illegible] les faces des [illegible] payés au tarif des annonces.

ANNONCES de [illegible] de livres, journaux, [illegible] par mier [illegible] journaux politiques [illegible] marées